AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT #246-26 SUR LES COMPTEURS D'EAU

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Justine.

Ce règlement vise à appliquer la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. Cette stratégie exige l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles résidentiel et non résidentiels, incluant les bâtiments municipaux.

QUE la Municipalité de Sainte-Justine participe à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 qui s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable;

QUE le conseil municipal a adopté le projet de règlement #246-26 sur les compteurs d'eau lors de la séance du conseil du 2 avril 2026;

QUE la mise en place des compteurs d'eau dans les bâtiments non-résidentiels et résidentiel est une des actions progressives à mettre en place pour réduire les pertes d'eau et pour réduire la consommation d'eau;

QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales et attendu les articles 244.1 et 244.31 de la Loi sur la fiscalité municipale et les pouvoirs prévus dans la Loi sur les compétences municipales (RLRQ c. 47.1) en matière d'alimentation en eau;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à la Mairie situé au 167, route 204, Sainte-Justine, durant les heures d'ouverture.

FAIT À SAINTE-JUSTINE, CE 6 MAI 2026

Frédéric Giguère
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Frédéric Giguère directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon sergent d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité, entre 9 h et 16 h 30 le 6e jour du mois de mai 2026 conformément au Règlement numéro 239-25 sur les modalités de publication des avis publics.

Frédéric Giguère
Directeur général et greffier-trésorier

SAINTE-JUSTINE